

Avis important concernant l'aide financière sous forme de partage des coûts pour 2010-2011

LE 8 FÉVRIER 2010 – Tous les fonds pour la deuxième année (2010-2011) du Programme de gérance agroenvironnementale Canada-Ontario (PGACO), qui fait partie du volet Changements environnementaux et climatiques lié à l'initiative Cultivons l'avenir, ont été distribués. Par conséquent, l'organisme provincial responsable de la prestation du PGACO, c'est-à-dire l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario (AASRO), n'accepte plus de Formulaire de soumission de projet pour 2010. Les formulaires reçus jusqu'ici font actuellement l'objet d'un examen, et un avis indiquant le statut de chaque demande est transmis aux entreprises agricoles participantes. L'aide financière sous forme de partage des coûts est attribuée selon le principe du premier arrivé, premier servi pour chaque année du programme. Une fois que tous les fonds dont dispose le programme pour une année sont attribués, on ne peut plus accepter de Formulaire de soumission de projet.

Il reste encore un peu de temps pour faire une demande à l'AASRO afin d'obtenir une aide financière sous forme de partage des coûts dans le cadre du Programme de gérance agroenvironnementale du lac Simcoe (PGALS), du Programme d'énergie verte pour les producteurs agricoles de la ceinture de verdure (PEV-PACV) et du Programme ontarien d'intendance de l'eau potable (POIEP) de 2010. L'aide sera attribuée aux projets admissibles. Cependant, comme la totalité des fonds du PGACO pour 2010 ont été attribués, aucune aide financière provenant de Cultivons l'avenir ne sera accordée pour la réalisation des projets liés au PGALS, au PEV-PACV et au POIEP, ni cette année ni dans l'avenir. La date limite pour présenter une demande de paiement est fixée au 15 janvier 2011. Veuillez consulter la brochure du programme applicable pour obtenir des détails.

Il y aura une nouvelle phase de financement pour la réalisation de projets liés au PGACO pour la troisième année de l'initiative Cultivons l'avenir (2011-2012). On pourra se procurer le nouveau Formulaire de soumission de projet pour 2011 auprès d'un représentant des programmes de l'AASRO à compter du 15 septembre 2010. La date des factures associées aux projets de la troisième année du programme ne doit pas être antérieure au 15 septembre 2010. Les dépenses engagées et les factures établies avant cette date ne seront pas admissibles. Il est recommandé de lire le document intitulé *Politiques et méthodes relatives à l'admissibilité des projets du Programme de gérance agroenvironnementale Canada-Ontario* ainsi que les brochures des programmes avant de faire parvenir à l'AASRO le Formulaire de soumission de projet dûment rempli pour 2011.